Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-10-100 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Désaffectation et déclassement du domaine public communal du bâtiment anciennement occupé par La Poste

Rapporteur : Dominique MARCHAND

Contexte

La Commune est propriétaire d'un bâtiment vacant situé en cœur de bourg qui fait l'objet actuellement d'une réflexion afin de lui trouver une nouvelle affectation.

L'association de commerçants ARTCOM a proposé de créer, au sein de ce bâtiment, une boutique de créateurs, accueillant les artisans et commerçant de la commune.

La commune étudie cette proposition qui répond à certains objectifs d'intérêt général poursuivis à savoir :

- Redonner vie à un bâtiment stratégique
- Soutenir les acteurs économiques locaux
- Créer un lieu d'animation et de rencontre ouvert aux habitants
- Valoriser les savoir-faire locaux (artisanat, création, etc.)

Dans le cadre de cette étude elle examine également les conditions juridiques de mise à disposition de ces locaux à cette association dans le cadre d'un bail.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_100-DE

Toutefois, ce bâtiment ayant été occupé précédemment par la Poste puis par la médiathèque de la commune, il demeure compris dans le domaine public communal à défaut d'un acte constatant son déclassement (Article L.2141-1 CG3P), quand bien même il n'est plus actuellement affecté à une mission de service public.

Dans ces conditions, la commune ne peut pas en disposer librement et le louer à l'association.

Selon les dispositions de l'article L 2141-1 CG3P, la décision de déclassement doit être précédée d'un constat de désaffectation, le Conseil municipal de Servon-sur-Vilaine est invité à constater la désaffectation et le déclassement de ce bâtiment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1 ;

Considérant que la Commune est propriétaire du bâtiment anciennement occupé par La poste ;

Considérant que ce bâtiment n'est plus affecté à l'exploitation d'une mission de service public ;

Considérant la nécessité de valoriser les biens appartenant au domaine de la commune ;

Ayant entendu l'exposé ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE CONSTATER la désaffectation du bâtiment sis sur la parcelle cadastrée section AA n°14, sise 2 rue Théodore Gaudiche à Servon-sur-Vilaine, anciennement occupé par La Poste ;
- DE DECIDER le déclassement du domaine public communal de ce bâtiment ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

MAIRIE DE SERVON SUR VILAINE 35 (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	25	0	0	0

2026-10-101 - DECISIONS BUDGETAIRES - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-12, L2131-1 et L2131-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération n°2024-12-97 du 18 décembre 2024 portant adoption du premier Règlement Budgétaire et Financier de la commune ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier constitue un document de référence définissant les règles internes relatives à la préparation, au vote, à l'exécution et au suivi du budget, ainsi qu'à la gestion pluriannuelle des crédits ;

Considérant que le renouvellement général du Conseil Municipal intervenu en 2026 conduit la nouvelle assemblée à se prononcer sur les modalités de gestion budgétaire et financière de la collectivité ;

Considérant que ce règlement participe à la sécurisation des procédures internes, à l'amélioration de la lisibilité des règles budgétaires applicables et au renforcement de la qualité de gestion des finances de la commune ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_101-DE

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération reprend les dispositions adoptées en 2024, actualisées afin de tenir compte de l'organisation actuelle des services (recours au Budget Supplémentaire) et des évolutions règlementaires (passage au Compte Financier Unique) ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1er octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier du budget principal tel que présenté en annexe 1.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	25	0	0	0

2026-10-102 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 prévoit la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations particulières de gaz.

Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la longueur totale des réseaux situés en domaine public communal (17 531 mètres), du tarif fixé par décret (0,035 € / mètre + 100 €) et du coefficient de revalorisation (1,44).

Le décret 2015-334 du 25 mars 2015 prévoit le calcul d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés l'année précédente.

Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédente (0 mètre), du tarif fixé par décret (0,35 € / mètre) et du coefficient de revalorisation (1,44).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_102-DE

Il appartient à la ville de délibérer pour statuer sur le montant de ces redevances, dans la limite du plafond fixé par le décret et selon le mode de calcul suivant :

Redevance RODP = [(0,035 € x 17 531 m) + 100 €] x 1,44 = 1 028€

Redevance ROPDP = 0,35 € x 0 m x 1,44 = 0 €

Soit RODP + ROPDP = 1 028 + 0 = 1 028 €

La redevance 2025 s'élevait à 1 014 €.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 modifiant notamment les articles R2333-114 et R2333-115 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1er octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER le montant de 1 028 € pour la redevance d'occupation du domaine par GRDF pour 2026 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/26
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-10-103 - DIVERS - Convention de transfert des résultats pour l'exercice de la compétence assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1321-1 et L. 1321-5 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-04BIS-06 en date du 18 avril 2024 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence assainissement collectif à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.05.49 en date du 22 mai 2024, actant le transfert de la compétence assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-02-00004 en date du 2 juin 2025 portant modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté et actant le transfert de la compétence Assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025.12.100 en date du 17 décembre 2025 actant le transfert des résultats du budget annexe assainissement au budget principal de la commune et la clôture du budget annexe assainissement ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_103-DE

servon sur-vilaine

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.6.72 en date du 1er juin 2026 actant le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.06.92 actant la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » ;

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement fait état d'un résultat cumulé de 695 111,79 € (608 133,15 € en section d'investissement et 86 978,64 € en section de fonctionnement).

Considérant que le Pays de Châteaugiron Communauté consent que le décaissement en trésorerie puisse être effectué par la commune sur 3 années au maximum ;

Afin de préserver les équilibres de trésorerie de la commune, il est proposé d'échelonner ce reversement sur deux exercices budgétaires à hauteur de 30 % en 2026, soit 208 533,54 € et 70 % en 2027 soit 486 578,25 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1er octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER les termes de la convention avec le Pays de Châteaugiron Communauté telle que présentée en annexe 2 fixant les modalités de reversement des résultats du budget assainissement transféré ;
- DE PREVOIR un versement échelonné de ces résultats à hauteur de 30 % en 2026 et de 70 % en 2027 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

MAIRIE DE SERVON SUR VILAINE 35 (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-10-104 - DECISIONS BUDGETAIRES - Décision Modificative n°1 du budget principal 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026.02.12 portant sur le vote du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026.06.71 du conseil municipal du 1er juin 2026 actant le budget supplémentaire 2026 ;

Considérant la convention de reversement des résultats du budget assainissement conclue avec le Pays de Châteaugiron Communauté prévoyant un versement échelonné à hauteur de 30 % en 2026 et 70 % en 2027, il convient d'inscrire au budget les crédits nécessaires afin de constater la dette correspondante envers l'EPCI et de retracer comptablement le reversement des résultats du budget assainissement.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_104-DE

Pour le budget 2026, cela nécessite d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre « 16_emprunts et dettes assimilées » et d'équilibrer la section d'investissement via le compte de placements pour la part dont le versement est différé sur l'exercice ultérieur tel que :

Chapitre	Compte	Mouvements DM1		Solde
		DEPENSES	RECETTES	
16	168751_Autres dettes - GFP de rattachement		695 111,79 €	695 111,79 €
16	168751_Autres dettes - GFP de rattachement	208 533,54 €		-208 533,54 €
27	2731_Comptes de placements	486 578,25 €		-486 578,25 €
		695 111,79 €	**695 111,79 €**	**0,00 €**

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1er octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal 2026 telle qu'exposée ci-dessus ;
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

MM. MOCHET Christian et DAUVIER Loïc ne prennent pas part au vote (lien familial)

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*23*	*0*	*0*	*2*

2026-10-105 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Avenant à la convention de partenariat pour l'éco pâturage

Rapporteur : Cathy MIOT

L'éco pâturage a été mis en place sur 4 sites sur la commune. L'éleveur, M. MOCHET Philippe, conduit cette démarche d'éco pâturage, ce dernier étant propriétaire des animaux.

Une convention de partenariat entre la commune et l'éleveur a été signée le 9 juin 2023 dans le cadre de ce dispositif, après avoir été soumise à l'approbation du Conseil municipal le 7 juin 2023.

Compte tenu de l'évolution des conditions économiques depuis la conclusion de la convention en juin 2023, il est proposé de porter la redevance annuelle de 1 800 € à 1 920 € à compter du 1er novembre 2026 et d'instaurer à compter du 1er novembre 2027 un mécanisme de révision annuelle indexé sur l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.

La convention est renouvelable tacitement trois fois pour une durée d'un an. Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Considérant l'avis favorable de la Commission Espaces publics et Environnement du 29 septembre concernant la revalorisation de la rémunération de l'éleveur ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_105-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER l'avenant (annexe 3) à la convention de partenariat pour l'éco pâturage avec M. MOCHET, éleveur à Servon-sur-Vilaine, révisant sa rémunération suivant les termes de cette dernière ;
- DE VALIDER la révision de la rémunération suivant la formule précisée dans l'avenant à la convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	4
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, M. HOUGET Julien à M. BELOEIL Frédéric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	26	0	0	0

2026-10-106 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Réfection des passerelles de la liaison douce reliant le centre-bourg à la halte ferroviaire

Rapporteur : Cathy MIOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les documents techniques établis dans le cadre de l'opération de réfection des passerelles de la liaison douce ;

Vu les plans du dossier de consultation des entreprises ;

Considérant

La commune de Servon-sur-Vilaine dispose d'une liaison douce permettant de relier le centre-bourg à la halte ferroviaire et participant ainsi au développement des mobilités actives et à l'amélioration des déplacements quotidiens des habitants.

Cette liaison comprend actuellement plusieurs ouvrages en bois dont l'état et le niveau de dégradation rendent nécessaire leur réfection afin de garantir la sécurité, la pérennité et la continuité de l'itinéraire pour les piétons et les cyclistes.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_106-DE

servon sur-vilaine

L'opération porte sur le remplacement de deux ouvrages existants :

- Une passerelle piétons-cycles franchissant un affluent de la Vilaine, d'une longueur d'environ 15 mètres et d'une largeur utile de 3 mètres, prenant appui sur les culées en béton existantes ;
- Un platelage piétons-cycles traversant une zone humide, d'une longueur d'environ 55 mètres et d'une largeur utile de 3 mètres, réalisé sur huit travées.

Les ouvrages sont dimensionnés pour assurer la circulation des piétons et des cycles et pour répondre aux exigences de sécurité et de pérennité adaptées à leur usage.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'une structure métallique galvanisée, la mise en œuvre d'un platelage antidérapant, la réalisation des garde-corps et chasse-roues nécessaires à la sécurité des usagers ainsi que l'intégration d'un éclairage LED.

Les plans du projet prévoient notamment une passerelle de 15 mètres reposant sur les culées existantes, avec une largeur utile de 3 mètres et des garde-corps d'une hauteur minimale de 1,20 mètre.

Le platelage traversant la zone humide sera constitué d'une structure porteuse métallique reposant sur des fondations ponctuelles, avec des travées d'environ 6,90 mètres.

Une attention particulière est portée à la préservation de la zone humide pendant les travaux. Le dossier technique prévoit notamment de limiter les emprises de chantier et de privilégier une intervention depuis l'emprise actuelle des ouvrages, afin de réduire les impacts sur le milieu naturel.

Cette opération s'inscrit également dans les orientations de la commune en matière de développement des mobilités actives, de continuité des cheminements piétons et cyclables et de valorisation des espaces naturels de la Prée des Gués.

Le projet contribue ainsi à maintenir une liaison fonctionnelle entre le centre-bourg et la halte ferroviaire, tout en améliorant la sécurité et le confort des usagers.

Coût prévisionnel de l'opération

L'estimation établie au stade avant-projet fait apparaître un montant prévisionnel de travaux de 169 940 € HT, soit 203 928 € TTC.

Cette estimation se décompose notamment comme suit :

Poste	Passerelle / affluent	Platelage / zone humide	Total HT
Travaux préparatoires et études	5 500 €	15 000 €	20 500 €
Fondations en béton armé	–	10 800 €	10 800 €
Passerelle et platelage	34 400 €	94 000 €	128 400 €
Éclairage LED	2 840 €	5 900 €	8 740 €
DOE / DIUO	500 €	1 000 €	1 500 €
Total HT	**43 240 €**	**126 700 €**	**169 940 €**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_106-DE

servon
sur-vilaine

Le poste relatif à la passerelle et au platelage représente la part principale de l'investissement, notamment en raison de la longueur et des contraintes particulières liées à la réalisation du platelage dans la zone humide.

Le montant précité correspond à l'estimation des travaux. Les éventuels honoraires complémentaires, études supplémentaires et aléas devront être intégrés au coût global de l'opération dans le cadre du suivi financier du projet.

Procédure de consultation

Les travaux feront l'objet d'une consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique et selon la procédure adaptée prévue dans le dossier de consultation.

Considérant l'avis favorable de la Commission Espaces publics et Environnement du 29 septembre ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER le principe de réalisation de l'opération de réfection des deux passerelles de la liaison douce reliant le centre-bourg à la halte ferroviaire ;
- DE VALIDER le projet technique portant sur :
  - La réalisation d'une passerelle piétons-cycles d'environ 15 mètres franchissant l'affluent de la Vilaine ;
  - La réalisation d'un platelage piétons-cycles d'environ 55 mètres dans la zone humide ;
  - La mise en œuvre des structures métalliques, platelages, garde-corps, dispositifs de sécurité et équipements d'éclairage prévus au projet ;
- DE VALIDER le montant prévisionnel des travaux fixé à 169 940 € HT, soit 203 928 € TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux règles de la commande publique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

MAIRIE DE SERVON SUR VILAINE
35 (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	4
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, M. HOUGET Julien à M. BELOEIL Frédéric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie ;

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Aucun	0	0	0	0

2026-10-107 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Présentation des rapports d'activités 2025 du Syndicat Départemental d'Energie 35

Rapporteur : Hervé BÔCHER

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) est un acteur majeur des enjeux énergétiques du département. Il œuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et durable. Il contribue activement à développer la synergie entre les territoires ruraux et urbains du département.

Considérant le rapport d'activité 2025 en matière d'énergie du SDE 35 (annexe 4) ;

Considérant le rapport d'activité 2025 de l'éclairage public du SDE 35 pour la commune (annexe 5) ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Infrastructures et bâtiments » du 15 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé :

- PREND ACTE de la présentation des rapports d'activités 2025 du SDE 35.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

MAIRIE DE SERVON SUR VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	4
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, M. HOUGET Julien à M. BELOEIL Frédéric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie ;

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Aucun	*0*	*0*	*0*	*0*

2026-10-108 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Présentation du rapport d'activité de concession 2025 de GRDF

Rapporteur : Hervé BÔCHER

Dans la cadre de la concession de fourniture de gaz sur le territoire de Servon-sur-Vilaine, GRDF se doit de fournir un rapport d'activité annuel. Celui de 2025 a été transmis à la Commune et figure en annexe 6.

Le contrat de concession a été renégocié en 2024 pour une durée de 30 ans.

Considérant le rapport d'activité de la concession 2025 établi par GRDF.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Infrastructures et bâtiments » du 15 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de concession établie par GRDF pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER